

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 22 septembre 2022

**Date de la convocation**

15/09/2022

**Date d'affichage**

15/09/2022

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Réf : CM 2022 - 54

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu

exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise

le : 29 SEP. 2022

et publication électronique ou notification

du : 29 SEP. 2022

Le vingt-deux septembre de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Présents : 14** – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 3** – Julien BELLASSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY

**Absents ayant donné procuration : 6** – Nathalie BAHILIL à Véronique APPOLONUS, Lisa CODET à Elodie ALBENDIN, Virginie COUTINHO à Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE à Olivier ANTY, Dorothée OULIÉ à Céline FOURQUAUX, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

**Secrétaire de séance :** Elodie ALBENDIN

\*\*\*\*\*

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au titre du fonds « sécurité » pour l'aide à la vidéoprotection**

Vu le guide Val d'Oise Territoires, fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2022-12 du 10 mars 2022 relatif à une demande de subvention auprès de la Préfecture pour le remplacement de la vidéoprotection communale,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Cette démarche d'innovation visant à déployer 14 caméras de vidéoprotection doit permettre d'assurer la protection des citoyens et lutter contre la délinquance sur la voie publique.

Ce dossier de demande d'autorisation a été adressé au Préfet du Val d'Oise et il a été décidé de déployer des caméras pour un coût global d'acquisition de 152 866,94 € H.T, ce à quoi s'ajoute le raccordement à la fibre noire ainsi que les frais d'accès au réseau et la maintenance annuelle d'un montant total de 106 383,30 €, pour un montant total de l'opération de **259 250,24 €**.



Ce projet de remplacement de la vidéoprotection de la Préfecture du Val d'Oise un accord d'un montant de **104 115 €** au titre du FIPD 2022.

Ce projet est également susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds « sécurité » pour l'aide à la vidéoprotection du Conseil départemental du Val d'Oise, jusqu'à 30 % maximum.

En conséquence, il convient de solliciter le Conseil départemental du Val d'Oise pour l'octroi d'une subvention.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 259 250,24 € HT

Subvention accordée au titre du FIPD : 104 115 €

Fonds « Sécurité » : A déterminer par les services du Conseil Départemental.

Une demande de subvention est faite en parallèle auprès du conseil régional dans le cadre du « Bouclier de sécurité ».

La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds « Sécurité » et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 1<sup>er</sup> semestre 2023.

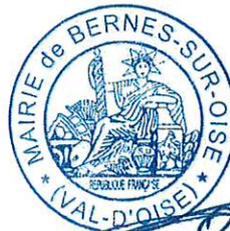
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix pour** (Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY, Sylvia WARNER).

- SOLLICITE le Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'octroi d'une subvention au titre du fonds « sécurité » pour l'aide à la vidéoprotection.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Fait à Bernes sur Oise, le 26 septembre 2022

Vu pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire,

Olivier ANTY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*